

DÉCISION PORTANT OUVERTURE D'UN APPEL À CANDIDATURE POUR LE POSTE DE CHEF DE SERVICE PAIEMENT FOURNISSEURS – MAROC

Au titre de l'année 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME

- Vu le Dahir portant loi n° 1-74-16 du 12 Rabii II 1396 (12 avril 1976) relatif à l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu le Décret n° 2-77-742 du 20 Chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant statut du personnel de l'Office National Marocain du Tourisme, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la décision conjointe du 24 septembre 2025 fixant l'organisation de l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 7/2013 du 18 Joumada II 1434 (29 avril 2013) relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu les nécessités de service.

DÉCIDE

Article Premier :

L'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) lance un appel à candidature pour occuper le poste de Chef de Service Paiement Fournisseurs – Maroc.

Article 2 : Conditions d'accès

L'appel à candidature est ouvert aux :

I/ Candidats externes qui remplissent les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être titulaire d'un Master ou d'un diplôme reconnu équivalent selon la réglementation en vigueur en Comptabilité, Finances ou équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins huit (8) ans, dont un minimum de quatre (4) ans dans le secteur public, dans les domaines du contrôle comptable, de la gestion des paiements fournisseurs ou dans un domaine équivalent.

II/ Candidats internes qui répondent à l'une des conditions suivantes :

1. **Fonctionnaires statutaires et agents contractuels remplissant les conditions suivantes :**
 - Être classé au moins au grade d'Inspecteur Divisionnaire (échelle 11) ou au grade d'Ingénieur d'État ou grade équivalent ;
 - Être titulaire au moins d'un diplôme donnant accès au grade d'Inspecteur (échelle 10) ou équivalent ;
 - Avoir cumulé au moins deux (2) années effectives en qualité de statuaire ou trois (3) années pour les contractuels.
2. **Fonctionnaires statutaires et agents contractuels exerçant les fonctions de Chef de Service.**

Cependant, pour les nécessités de service, peuvent postuler au poste de Chef de Service Paiement Fournisseurs – Maroc les fonctionnaires statutaires et agent contractuels de l'ONMT classés au grade d'Inspecteur (échelle 10) ou d'autres grades similaires, ayant une ancienneté d'au moins 15 ans de service effectif dans les administrations publiques ou collectivités locales et dont au moins 4 ans dans le grade indiqué (échelle 10)

Article 3 : Descriptif du poste

Missions du poste :

Veiller à la régularité des paiements dus aux fournisseurs de l'ONMT, dans le cadre du dispositif de contrôle des paiements piloté par le Département Contrôle des Paiements, en assurant le contrôle des ordres de paiement et de virement, le rapprochement des dossiers de facturation avec les marchés et les bons de commande, ainsi que la vérification du montant, de l'objet et de l'imputation budgétaire de la dépense, afin de garantir que les paiements sont effectués au véritable créancier, sur crédit disponible et sur présentation de pièces régulières.

Responsabilités / Activités de base :

Contrôle des ordres de paiement et de virement

- Contrôler les ordres de paiement et les ordres de virement.
- Vérifier le service fait.
- Contrôler l'imputation budgétaire des ordres de paiement.
- Vérifier la disponibilité des crédits avant validation du paiement.
- Vérifier la conformité des pièces justificatives aux règles de la commande publique.
- Veiller à l'opération d'archivage des dossiers de paiements exécutés.

Reporting des paiements fournisseurs

- Produire les situations périodiques de suivi des paiements par fournisseur.
- Produire la situation de suivi de trésorerie.
- Établir les situations de rapprochement bancaire.
- Alerter le Chef de Département sur les anomalies de facturation ou de paiement détectées.

Compétences requises :

- Maîtrise de la comptabilité générale et budgétaire.
- Maîtrise de la réglementation relative aux marchés publics.
- Maîtrise des règles de contrôle de la régularité des dépenses et des paiements.
- Connaissance de la réglementation fiscale en vigueur.
- Maîtrise des outils de gestion comptable et financière (Excel, PGI).

Aptitudes :

- Rigueur professionnelle et sens de l'intégrité.
- Capacités d'analyse et de synthèse.
- Sens de l'organisation.
- Capacités d'encadrement et de leadership.

84

Article 4 : Dossier et modalités de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur Général ;
- Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le Plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance pour le poste à pourvoir.
- Une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Électronique (CNIE) ;
- Les copies des diplômes obtenus ;
- Les copies des certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle ;
- Une autorisation de candidature, délivrée par l'administration d'origine (pour les candidats fonctionnaires).

Les candidatures doivent être obligatoirement déposées au niveau de la plateforme électronique de candidature : <https://concouris.com/o/onmt> ; et ce, **au plus tard le 29 OCT. 2026..... à minuit.**

Article 5 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ONMT se chargera d'examiner les dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront diffusés en interne par messagerie et sur le site emploi public.

Pour le Directeur Général et par délégation
Sara BENABDELLAH

Directrice Ressources
et Relations Institutionnelles